

de La ROUGÈVE

BCU, ms. L 1935/6

de La ROUGEVE
=====

(de Ruber Aqua)

av.1234 NN., père de Pierre de La Rougève, chevalier, semble bien avoir épousé une soeur de Rodolphe de Font qui épousa ensuite NN.de Parlie, puis NN.d'Ollon; car ledit Pierre de La R., Mariette de Parlie et NN.(illi) d'Ollon, neveux et nièces de Rodolphe de Font, chevalier, eurent un différend avec le Chapitre de Lausanne, différend qui fut arbitré par une sentence du Lendemain de l'octave de la Nativité de la Vierge Marie (16.IX) 1234 (MDR VI 340-342 et III³ 372-373)

- 1215 Pierre est témoin d'une vente faite en faveur de l'église de Sion par les frères Jocelin et Pierre de Corbières, 1215 (MDR XXIX 183.- RD 42)
- 1219 Pierre est témoin de la confirmation, par Berthold, évêque de Lausanne, d'une donation au couvent de Hauterive, faite par Boson de Prez et son frère Conon, 1219 (AEF: Hauterive, 2e.suppl.4.- RH 348)
- v.1226 Pierre et ses frères (non nommés) engagèrent pour 10 lb.laus. à Vuillelme d'Ecublens, évêque de Lausanne, l'avouerie de Saint-Saphorin, entre 1221 et 1228 (MDR VI 48 et III³ 43.- MDR XIX n0.1026)- SDL I 472)
- 1225 Selon une sentence proclamée le 10.V.1225, Pierre eut un différend avec Vuillelme comte de Genevois qui fut condamné à lui rendre justice contre Vuillelme de Brent (Mém.et Doc. Genève VII⁷ 294.- RD 49)
- 1226 Pierre, chevalier, est témoin d'un acte relatif à un différend entre Vuillelme, évêque de ~~Sixm~~ Lausanne, et Haimo seigneur de Faucigny, relatif à l'avouerie de Lausanne, 14 des kal.de VII (18.VI) 1226 (MDR VI 524 et III³ 594⁷)
- 1234 Pierre, chevalier, neveu de Rodolphe de Font, il a un différend avec le Chapitre de Lausanne au sujet de l'avouerie de Granges et de la terre d'Albertus Infirmus? une sentence arbitrale mettant fin au litige fut prononcée le lendemain de l'octave de la Nativité de la Vierge Marie (16.IX) 1234 (MDR VI 340-342 et III³ 372-373)
- 1245 Pierre, chevalier, est témoin d'un accord passé entre le couvent de Théla et les frères Richard et Berthold de Belmont XI.1245 (MDR XII Montheron 64)
- 1256 Du consentement de son fils Vuillelme, Pierre et son frère Rodolphe, chevaliers, pour le repos de leur âme et de celle de feu leur frère Vuillelme, chevalier, donnent au couvent de Hautcrêt la dime de La Rougève, ainsi qu'il appert d'une notification de Jehan de Cossonay, évêque de Lausanne, datée du Samedi av. la Nativité de la Vierge Marie (9.IX) 1256 (MDR XII Hautcrêt 90.- RD 93.- Ch.Pasche, La contrée d'Oron 45.- DHV II 29)

- 1237 Rodolphe, chevalier, retire les plaintes qu'il avait portées contre l'abbé et la communauté de Hauterive au sujet d'un cheval perdu et des pâturages qu'ils occupent à Saint-Saphorin, X.1237 (AEF: Hauterive M 12.- RH 421)
- 1256 Rodolphe et son frère Pierre, chevaliers, du consentement de Vuillelme fils dudit Pierre, donnent la dime de La Rougève au couvent de Hautcrêt, selon une notification de Jehan de Cossonay, évêque de Lausanne, datée du Samedi av. la Nativité de la Vierge Marie (9.IX) 1256 (MDR XII Hautcrêt 90.-RD 93.- Ch.Pasche, La contrée d'Oron, 45)
- 1272 Rodolphe, chevalier, avoué de la paroisse de Saint-Saphorin, sur les instances des paroissiens dudit lieu, donne au couvent de Hauterive quelques pâturages situés près de la maison des Faverges, Ascension (2.VI) 1272 (AEF: Hauterive M 36.- RH 611)
Ce document est scellé par Rodolphe: sceau scutiforme de 25 x 20 mm., le champ est occupé par l'armoirie, soit par un sautoir; légende: +S.R. ~~UNI~~.DE.RVBEA.AQVA (Arm.Vaudois II 377 fig.1190.- GISV 81,7)
NB. Ce sceau est le seul document où il apparaît comme "seigneur" de La Rougève; c'est très certainement lui qui, le premier, fit hommage aux seigneurs d'Oron, ^{à l'époque} qu'il possédait jusque-là en franc alleu.
- 1276-77 Avec Hugo de Palézieux et d'autres, Rodolphe de La Rrugève, avoué de Saint-Saphorin, cèdent à Hauterive tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur un sentier passant près de la maison des Faverges, et cela contre un cens annuel de deux coupes de froment, III.1276 (a.s.) soit 25-31.III.1276 ou 1-24.III.1277 (AEF: Hauterive M 45.- RH 665)
- 1278-79 Le couvent de Hautcrêt restitua, à une date inconnue, la dime de la Rougève au chevalier Rodolphe, mais pour sa vie durant et moyennant un repas général à donner chaque année à la S.Nicolas, à tous les moines, dans leur réfectoire. Cependant Rodolphe abandonna définitivement cette dime en III.1278(a.s.) soit 25-31-III.1278 ou 1-24.III.1279 (MDR XII Hautcrêt 118)
- +av.1298 Rodolphe mourut av. le Jeudi ap.S.Mathias 1298, date à laquelle apparaît sa fille Marguerite fille de feu Rodolphe (AEF: Part-Dieu G 6)

+av.1256 Vuillelme, chevalier, frère de Pierre et de Rodolphe, mourut av. le 9.IX.1256, date à laquelle Jehan de Cossonay, évêque de Lausanne, notifia que lesdits Pierre et Rodolphe avaient donné au couvent de Hautcrêt, pour le repos de l'âme de feu leur frère Vuillelme, toute la dîme de La Rougève, Samedi av. la Nativité de la Vierge Marie (9.IX) 1256
(MDR XII Hautcrêt 90)

1256 Vuillelme, fils du chevalier Pierre, donne son consentement à la donation de la dime de La Rougève au couvent de Hautcrêt par son dit père et par son oncle, le chevalier Rodolphe; Samedi av. la Nativité de la Vierge Marie (9.IX) 1256 (MDR Hautcrêt 90)

- 1298 Marguerite, fille de feu Rodolphe de La Rougève, chevalier, et Jacques de Chastel, son mari, donnent leur consentement à la vente d'une vigne, faite par Rodolphe ffeu Jaquet de La Tour, de Vevey et par sa mère Agnès, en faveur de Vuillelme d'Aubonne, bourgeois de Vevey; Jeudi ap.S.Mathias 1298 (AEF: Part-Dieu G 6)
- 1300 Jacques de Chastel et sa femme fille de Rodolphe de La R., cèdent à Amédée d'Oron, seigneur de Bossonnens, la seigneurie et le village de La Rougève, avec toutes ses dépendances, 1300 (Ch.Pasche, art.La Rogivue, dans DHV II 530.- Dict.géogr.de la Suisse, IV 165)
- C'est certainement par Marguerite que l'avouerie de Saint-Saphorin passa des La Rougève aux Chastel à qui elle appartenait au début du 14^e.s. (DHV II 618)
- 1300/1 Prononciation passée entre Jacques de Chastel et Marguerite sa femme, d'une part, et Amyé d'Oron, seigneur de Bossonnens, d'autre part, au sujet de la Roge Aigue; vendredi av.Dimanche des Bordes (26.II) 1300 (01 n.s.) (Inventaire des Arch. des comtes de Gruyère, dans AF 1927 102)

- L'obit de Pétronelle, qui pourrait être une fille de Rodolphe, se célébrait en la cathédrale de Lausanne le 7.IX .- Pour cette messe d'anniversaire, le cédier du Chapitre recevait 4 sols (Nécrologe de l'église de Lausanne, dans MDR XVIII 182)

-- Perrod, peut-être fils de Vuillelme (II) mourut avant le vendredi av. Ste. Marie-Madeleine (20.VII) 1313, date à laquelle Vuillerme, Mermet et Jehan, enfants de feu Perrod de La Rougève, après avoir fait une enquête, confirment en faveur des religieux du couvent de Théla le droit d'usage dans le bois de l'Epine, moyennant le versement de 60 sols par les religieux; cette transaction fut approuvée par Alexie, veuve de Perrod, et par Girard, frère du même (MDR XII Montheron 108 et X² 159: ces deux sources donnent des indications fausses quant à la date et au contenu du document original: AVLausanne, Montheron 636)

- 1313 Girard, frère de Perrod, donne son consentement à une confirmation faite par ses neveux, Vuillerme, Mermet et Jehan enfants de feu Perrod de La Rougève, Vendredi av. Ste. Marie-Madeleine /voir No.8/ (AVLausanne: Montheron 636)
- 1323 Girard vit encore en 1323 (Mélanges Ch.Gillard, p.227)

- +av.1352 Hugon, qui semble être un frère de Jehan, Marmet et Rolet, mourut av. 1352, date à laquelle son fils Rolet, fils de feu Hugon, reçoit une reconnaissance de Nicod dit Bovet, d'Ursy (AEF: Titres de Rue 5)
- +av.1347 Marmet feu Rodolphe dit Bouchar, d'Ursy, prête reconnaissance en faveur de Rolet fils de feu Huguet de La Rougève, 1347 (AEF: Titres de Rue 25)
- 1298/98 Agnès, veuve de Jehan de Mont, donzel, épousee d'Hugo de Rubea Aqua, approuve le legs fait par son fils Nicolas de Mont, de 5 sols, 6 deniers et 1 chapon de cens, en faveur du couvent de Hautcrêt, I.1297 (98 n.s.) (AEF: Hautcrêt 25)

1313 Vuillelme, donzel, fils de feu Perrod, avec ses frères Mermet et Jehan, confirment aux religieux du couvent de Théla le droit d'usage dans la forêt de l'Epine; Vendredi av. Ste. Marie-Madeleine (20.VII) 1313 /voir No.8/ (AVLausanne: Montheron 636)

+av.1342/3 Vuillelme mourut av.19.II.1342 (43 n.s.), date à laquelle son fils Vincent et son petit-fils Deniset, ffeu Mermier, vendirent à Loys II de Savoie-Vaud le quart du bois d'Épene-ney (AT Baronnie de Vaud, paquet 25.- Déglon, Yverdon p.96)

- 1313 Mermet, fils de feu Perrod, avec ses frères Vuillerme et Jehan, confirment aux religieux de Théla, pour le prix de 60 sols, le droit d'usage dans le bois de l'Épine; Vendredi av. Ste. Marie-Madeleine (20.VII) 1313 /voir No.8/ (AVLausanne: Montheron 636)
NB. Ce personnage, au début de l'acte est appelé "Mermetus", tandis que dans la réquisition des sceaux, il est nommé "Hermodus".
- 1352 Nicod dit Bovet d'Ursy prête reconnaissance en faveur de Rolet ffeu Hugon de La Rougève, ainsi que de Marmet et Rolet fils de feu Perrod de La Rougève, 1352 (AEF: Titres de Rue 5)

- 1313 Jehan, fils de feu Perrod, et ses frères Vuillerme et Mermet, confirment aux religieux de Montheron le droit d'usage dans le bois de l'Epine; Vendredi av. Ste. Marie-Madeleine (20.VII) 1313 /voir No.8/ (AVLausanne: Montheron 636)
- 1352 Nicod dit Bovet, d'Ursy, prête reconnaissance en faveur de Rolet ffeu Hugon de La Rougève, ainsi que de Jehan, Marmet et Rolet ffeu Perrod de La Rougève, 1352 (AEF: Titres de Rue 5)

Rolet de Rubea Aqua dit de Bionnens, qui semble être un ~~petit~~-fils de Perrod (8), est le père de Jehan qui fut investi de la seigneurie de Bionnens par le comte Amédée de Savoie le 20.V.1362. Il est la souche de la famille de Bionnens éteinte dans la première moitié du 16e. siècle. (AEF: Quernet 142 .- Notes de Max de Techtermann)

Voir sa descendance sous: de Bionnens.

- 1352 Nicod dit Bovet d'Ursy prête reconnaissance en faveur de Rolet ffeu Hugon de La Rougève, et de Marmet et Rolet fils de feu Perrod de La Rougève, 1352 (AEF: Titres de Rue 5)

- 1352 Nicod dit Bovet, d'Ursy, prête reconnaissance en faveur de Rolet fils de feu Hugon de La Rougève, ainsi que de Jehan, Marmet et Rolet ffeu Perrod de La Rougève, 1352 (AEF: Titres de Rue 5)
- 1347 Marmet ffeu Rodolphe dit Bochar, d'Ursy, prête reconnaissance en faveur de Rolet fils de feu Huguet de La Rougève, 1347 (AEF: Titres de Rue 25)

- 1342/3 Vincent, fils de feu Vuillelme, et son neveu Deniset ffeu Mermier de La Rougève vendent, pour 40 lb.laus. à Loys de Savoie-Vaud le quart du bois d'Epeney, qui était du fief de Girard de Montfaucon, 19.II.1342 (43 n.s.) (AT Baronnie de Vaud, paquet 25.- Déglon, Yverdon p.96)
- 1339 Vincent de Rubca Aqua, donzel, et Mermète sa femme, cèdent à Mermet Renever, bourgeois d'Yverdon, pour le prix de 22 sols et 6 den., un cens de 2 chapons rière Yvonand ainsi qu'un autre cens de 2 chapons, 14.IV.1339 (AEF: La Lance, No.13)
- 1343 Vincent vend un autre cens de 4 chapons pour le prix de 25 sols laus., 10.XII.1343 (AEF: La Lance 15)
- 1365 Vincent de Rubca Aqua, prête reconnaissance en faveur du comte de Savoie pour 10 poses de bois sises en la forêt d'Espiney, 3.AI.1365 (AEF: Grosse de Romont 107, fo.103)
- 1344 Vincent de La Rougaigue, donzel, est mentionné dans un acte de 1344 (AEF: Titre d'Estavayer 91)

+av.1342/3 Mermier mourut av.19.II.1342 (43 n.s.), date à laquelle son fils Deniset, et Vincent oncle de ce dernier vendirent la quart du bois d'Épeney à Loys de Savoie-Vaud (AT Baronnie de Vaud, paquet 25.- Déglon, Yverdon p.96)

1362 Jehan fils de Rolet de La Rougève est investi de la seigneurie de Bionnens le 20.V.1362.
Il est la souche de la famille de Bionnens (voir sous ce nom)

- 1342/3 Deniset, fils de feu Mermier de La Rougève, et son oncle Vincent ffeu Vuillelme vendent à Loys de Savoie-Vaud, pour le prix de 40 lb.laus. le quart du bois d'Epeney qui était du fier de Girard de Montfaucon, 19.II.1342 (43 n.s.)
(AT Baronnie de Vaud, paquet 25.- Déglon, Yverdon p.96)
- 1369 Dyonisius de Rubea Aqua, donzel, remet au couvent de La Lance, pour le prix de 6 lb.laus., une oche qu'il tenait déjà dudit couvent sous la servitude d'un cens de 5 sols laus. et 2 chapons, 11.XII.1369 (AEF: La Lance 44)